



**INDRE-ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°37-2021-08015

PUBLIÉ LE 31 AOÛT 2021

# Sommaire

## **Direction départementale des Territoires / Service appui transversal**

37-2021-07-12-00006 - arrêté délégation signature règlement général  
ordonnancement secondaire (3 pages)

Page 3

## **Préfecture d'Indre et Loire / Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial**

37-2021-08-31-00013 - SAIPP Arrêté portant habilitation pour réaliser les  
analyses d'impact pour la SAS RMD?? (2 pages)

Page 7

Direction départementale des Territoires

37-2021-07-12-00006

arrêté délégation signature règlement général  
ordonnancement secondaire

## DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

### **ARRÊTÉ portant délégation de signature au titre de l'article 73 du décret du 7 novembre 2012 portant règlement général sur la comptabilité publique à M. le Directeur départemental des Territoires d'Indre-et-Loire pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses des titres 2, 3, 5 et 6 imputées du budget de l'État**

La préfète d'Indre-et-Loire

Chevalier de l'ordre national du Mérite,

VU la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;  
VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée, notamment son article 4 ;  
VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 73 ;  
VU le décret n°2012-1247 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique ;  
VU le décret 90-232 modifié du 15 mars 1990 portant application de l'article 69 de la loi de finances pour 1990 et relatif à l'organisation administrative et financière du comte de commerce « opérations industrielles et commerciales des DDE et des DRE » ;  
VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements et notamment les articles 20 et 21, le 2° de l'article 43, le I de l'article 44 et le 2<sup>ème</sup> alinéa du I de l'article 45 ;  
VU le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005, relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'État ;  
VU le décret n°2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant code des marchés publics ;  
VU le décret n°2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;  
VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Mme Marie LAJUS en qualité de Préfète d'Indre-et-Loire ;  
VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles et notamment le 2° du I de son article et son article 3 ;  
VU l'arrêté du Ministre de l'Équipement, du Logement, de l'Aménagement du Territoire et des Transports du 27 janvier 1987 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;  
VU l'arrêté du Ministre de l'Environnement du 27 janvier 1992 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;  
VU l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 29 décembre 1998 modifié portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires du budget du Ministère de la Justice et de leurs délégués ;  
VU la circulaire du 25 août 2006 relative aux délégations de compétence pour la signature des marchés publics de l'État ;  
VU l'arrêté du 22 décembre 2017 nommant M. Damien LAMOTTE, Directeur départemental des Territoires d'Indre-et-Loire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;  
VU l'arrêté du premier Ministre du 29 août 2019 nommant M. Xavier ROUSSET, Directeur départemental Adjoint des Territoires d'Indre-et-Loire ;  
VU le code des relations entre le public et l'administration, et notamment le second alinéa de l'article L221-2 ;  
VU les schémas d'organisation financière concernant les programmes listés en annexe 1 ;  
Sur proposition de Mme la Secrétaire générale de la préfecture d'Indre-et-Loire,

### ARRÊTE

#### ARTICLE 1<sup>er</sup> :

Délégation de signature est donnée à M. Damien LAMOTTE, Directeur départemental des Territoires d'Indre-et-Loire à l'effet de :

- procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur les titres 2, 3, 5 et 6 des BOP listés en annexe 1.

Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement secondaire des dépenses, ainsi que sur l'émission et la signature des titres de recettes pour tous les BOP listés en annexe 1, sauf pour le BOP 354 où elle ne concerne que l'engagement.

#### ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à M. Damien LAMOTTE, Directeur départemental des territoires, à l'effet de :

- signer, dans la limite de ses attributions et compétences, toute déclaration de conformité en matière d'opérations d'inventaire et, d'une façon plus générale, tous les actes se traduisant par la constatation des droits et obligations et l'inventaire des biens se rapportant à l'activité financière de la direction départementale des territoires d'Indre-et-Loire.

ARTICLE 3 :

En application de l'article 44 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, M. Damien LAMOTTE peut subdéléguer sa signature aux agents placés sous son autorité .  
Une copie de sa décision me sera transmise.

ARTICLE 4 :

Toutes les dépenses imputées sur le titre 5 (investissement) dont le montant sera supérieur à 200 000 euros hors taxes seront présentées à ma signature au titre de l'engagement juridique.

ARTICLE 5 :

Toutes les dépenses du titre 6 (interventions d'investissement et de fonctionnement) supérieures à 100 000 euros hors taxes seront présentées à ma signature au titre de l'engagement juridique.

ARTICLE 7 :

Toute demande de réallocation de crédits au titre de la fongibilité transmise au responsable de BOP, en cours d'exercice, devra m'être transmise pour information.

ARTICLE 8 :

Délégation est également donnée à M. Damien LAMOTTE, Directeur départemental des Territoires d'Indre-et-Loire pour tous les actes dévolus à l'autorité compétente pour passer les marchés publics et accords-cadres de l'État pour les ministères :

- de la transition écologique et solidaire,
- de la cohésion des territoires,
- de l'action et des comptes publics,
- de l'agriculture et de l'alimentation,
- du service du premier ministre.

En application de l'article 44 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, M. Damien LAMOTTE peut subdéléguer sa signature à ses subordonnés. Une copie de sa décision me sera transmise.

ARTICLE 9 :

Demeurent réservés à ma signature quel qu'en soit le montant :

- les ordres de réquisition du comptable public
- les décisions de passer outre aux avis défavorables du Directeur Régional des Finances Publiques, en matière d'engagement de dépenses.

ARTICLE 10 :

Un compte-rendu d'utilisation des crédits pour l'exercice budgétaire me sera adressé au 1<sup>er</sup> mai et au 1<sup>er</sup> septembre de chaque année.

ARTICLE 11 :

Cet arrêté prend effet à compter de sa date de publication au RAA. Toutes dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

ARTICLE 12 :

M. Damien LAMOTTE, responsable des unités opérationnelles des BOP listés en annexe 1 est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au directeur départemental des finances publiques d'Indre-et-Loire, aux fonctionnaires intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Tours, le 12 juillet 2021

Signé : Marie LAJUS

**CARTOGRAPHIE DES MISSIONS, DES PROGRAMMES et DES BOP CONCERNANT LA DDT D'INDRE-ET-LOIRE**

Missions	code programme	Programmes	B O P		titres concernés
			DENOMINATION DU BOP CENTRAL	DENOMINATION DU BOP RÉGIONAL	
<b>Ministère de l'Intérieur, Ministère de l'Action et des comptes publics</b>					
Fonctionnement	354	Fonctionnement, Immobilier, REATE		Moyens mutualisés des administrations déconcentrées-Action 5 : fonctionnement	2, dans le cadre de la carte achat
<b>Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales</b>					
Ecologie, Développement durables	135	Urbanisme, Territoires, Amélioration habitat	Etudes centrales et soutien aux services	Actions 1,2,3,4,5,7,9,10: intervention des SD dans l'habitat +135RCVL PLAN DE RELANCE	2,3,5,6
	181	Prévention des risques	Actions 1,10,11, compte spécial FPRNM	Actions 1,10,11, 14	3, 5,6
	207	Sécurité et éducation routières	DSCR: actions 1,2,3	Actions 1,2,3	3, 5 et 6
	203	Infrastructures et services de transport	IT,RETA: Actions 01,10,11,12,13,14,15	IT: Actions 1, 10,11,13,14,15	3, 5 et 6
	217	Conduite et pilotage des politiques de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer	conseil et expertises, politiques de développement durable	Personnels, fonctionnement et immobilier des services déconcentrés	2, 3, 5,6
	113	Paysages ,eau et biodiversité		PEB:Actions 1 et 7: intervention des services déconcentrés	3,5,6,7
<b>Ministère de l'Agriculture ,de l'Alimentation et de la Pêche code ministériel 03</b>					
Agriculture et Territoires	215	Conduite et pilotage des politiques de l'Agriculture	Fonctionnement,communication,moyens humains : 215-01-02-03 C	Moyens des services déconcentrés: 215-06 M	2,3, 5,6
Agriculture et Territoires	149	Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture		Actions forestières menées en services déconcentrés 149-03 M, 149-27-08 Provision pour Aléas	2,3, 5,6
Plan de relance	362	Plan de relance	0362-02 Biodiversité, lutte contre l'artificialisation 0362-Transition agricole	0362-TECO 0362-CMAA	

Préfecture d'Indre et Loire

37-2021-08-31-00013

SAIPP Arrêté portant habilitation pour réaliser les  
analyses d'impact pour la SAS RMD

**PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE**  
**SERVICE D'ANIMATION INTERMINISTERIELLE DES POLITIQUES PUBLIQUES**  
**BUREAU DE L'APPUI AU DEVELOPPEMENT LOCAL**

**ARRÊTÉ** portant habilitation d'un organisme indépendant pour réaliser les analyses d'impact en application du III de l'article L 752-6 du code du commerce

La préfète d'Indre-et-Loire, Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code du commerce et notamment ses articles L.752-6 (III et IV), R.752-6-1 à R.752-6-3 et A.752-1 ;

Vu la demande d'habilitation déposée le 20 août 2021 par la SAS RMD, domiciliée Zone Albipole 4, Avenue Albipole 81 150 TERSSAC, pour réaliser les analyses d'impact dans le cadre des dossiers de demande d'autorisation d'exploitation commerciale dans le département d'Indre-et-Loire ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture d'Indre-et-Loire ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** La SAS RMD, domiciliée Zone Albipole 4, Avenue Albipole 81 150 TERSSAC est habilitée à réaliser l'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L. 752-6 du code du commerce.

Le numéro de l'habilitation correspond au numéro du présent arrêté. Ce numéro devra figurer sur l'analyse d'impact au même titre que la date et la signature de l'auteur de l'analyse.

**ARTICLE 2 :** Cette habilitation est accordée pour une durée de 5 ans, sans renouvellement tacite possible. Elle est valable sur l'ensemble du territoire de l'Indre-et-Loire.

**ARTICLE 3 :** Avant l'expiration de la durée mentionnée à l'article 2, le demandeur devra déposer un nouveau dossier de demande s'il souhaite conserver une habilitation dans le département d'Indre-et-Loire.

**ARTICLE 4 :** Les informations sur l'organisme habilité et les personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation figurent dans l'annexe au présent arrêté. Tout changement doit faire l'objet d'une modification de l'arrêté sur demande expresse.

**ARTICLE 5 :** Cette habilitation peut être suspendue ou retirée pour les motifs suivants :

- non-respect des conditions auxquelles était soumise sa délivrance, définies en application des dispositions des articles R 752-6, R 752-6-1 et R 752-6-2 du code du commerce ;
- non exercice ou cessation des activités au titre desquelles elle a été délivrée ;
- atteinte à l'ordre public ou danger pour la salubrité publique.

**ARTICLE 6 :** La Secrétaire Générale de la préfecture d'Indre-et-Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire et dont copie sera adressée à la direction départementale des territoires.

TOURS, le 31 août 2021  
Marie LAJUS

<b>Annexe</b>
<b>Renseignements administratifs relatifs à l'entité juridique demandant l'habilitation</b>
<b>Statut juridique</b>
SAS.RMD Siret : 412895161 R.C.S. Albi
<b>Nom et adresse de l'organisme</b>
SAS RMD Siège social : Zone Albipole 4, Avenue Albipole 81 150 TERSSAC Tél : 05 63 38 98 66 adresse électronique : c.roques@societe-rmd.com
<b>Représentant légal</b>
Mme Carole ROQUE
<b>Personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation</b>
Mme Carole ROQUE